

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2024, s'est réuni le vendredi 08 mars 2024 à 19h00, à la Salle des Fêtes, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOITARD J.F., M. LELIEVRE P.E., M. MANTEAU N., M. LEBOEUF A., Mme MOIZARD D., M. SIRE C., M. SORET R., Mme THEBAULT S., Mme VACQUEREL A.

Absents : M. BRILLANT P. qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D., Mme COUANNAULT S. qui a donné pouvoir à M. SIRE C., Mme JANVRIN A.M. qui a donné pouvoir à Mme THÉBAULT S., Mme POPLAIN S. qui a donné pouvoir à Mme MOIZARD D., Mme REVERDY C. qui a donné pouvoir à M. BOITARD J.F.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

M. SORET Rémi est nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 26 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

### COMMUNE

#### AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de faire un avenant au marché de travaux de rénovation et extension de la mairie à la suite de prestations complémentaires nécessaires à la bonne réalisation du chantier.

Monsieur le Maire présentent trois devis supplémentaires pour les lots suivants :

Lot 1 « Démolition - Maçonnerie – VRD » : Ets EXIA JALICON : 2 406,20 € HT

Lot 3 « Ravalement » Pro Rénovation Qualité » : 1 578,40 € HT

Lot 9 « Revêtement de sols et murs » Actif Peinture : 570,00 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide les devis des entreprises EXIA JALICON pour 2 406,20 € HT, Pro Rénovation Qualité pour 1 578,40€ HT et Actif Peinture pour 570,00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation et extension de la mairie.

#### AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE DE RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

Par délibération du 07/05/2021, le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de la mairie a été confié au cabinet Leconte Architecture pour un montant de 49 500€ HT.

Les aléas techniques et l'inflation du coût des matériaux ont engendré une hausse de +20 % par rapport à l'estimation initiale. Le montant des travaux étant établi à 709 733 € HT, il convient de réactualiser les honoraires de la prestation de l'architecte au taux défini de 9 % du montant du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide l'avenant à passer au contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Leconte Architecture, d'un montant de 12 500 € HT, portant le montant du marché de 62 000 € HT.
- Autorise le Maire à signer l'avenant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

## **ATTRIBUTION DU MARCHÉ « AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA MAIRIE »**

Concernant l'aménagement intérieur des futurs locaux de la mairie, Monsieur le Maire présente la proposition et les esquisses de l'entreprise GODEL pour la réalisation du mobilier de la salle du conseil municipal, du bureau de la secrétaire, du bureau des adjoints et du bureau du Maire. Le devis de l'opération s'élève à un montant de 23 333,00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer le marché de la réalisation de l'aménagement intérieur de la mairie à l'entreprise GODEL pour un montant de 23 333€ HT

## **CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION GROUPÉE DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) AVEC LE DÉPARTEMENT**

L'objectif de la démarche consiste à mutualiser le dépôt d'une demande de subvention au titre des CEE pour les travaux d'amélioration énergétique réalisés dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la mairie. La délégation de ce marché auprès du Département permettra de valoriser au mieux la valeur des CEE obtenus lors du chantier de rénovation de la mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- Autorise le transfert au Conseil Départemental des certificats d'économie d'énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES (FACC)**

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du projet de festival culturel gratuit de la Commune de Férolles organisé le 12 juillet 2024. Le festival « Faites du foin !!! » a pour objectif de favoriser l'échange, les rencontres et la convivialité autour d'événements festifs, musicaux et théâtraux.

Cette demande concerne l'organisation d'un concert assuré par le groupe « Koloroi ».

- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande d'aide auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre d'une subvention au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes à hauteur de 60% du devis présenté (soit 924€).

## **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE SIRIS**

Convention avec le SIRIS concernant la mise à disposition d'un agent pour le poste de surveillance et d'accompagnement des enfants lors de la pause méridienne et de la mise de table au restaurant scolaire.

Le SIRIS continue de gérer la situation administrative de l'agent mis à disposition.

- Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le SIRIS pour la période scolaire 2023/2024.

## **RETRAIT DE LA COMMUNE DE FÉROLLES DU SISS DU COLLÈGE DE JARGEAU**

Dans le cadre de la procédure de retrait de la commune de Férolles du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Jargeau (SISS), il est proposé de prendre une délibération conjointe avec l'ensemble des communes du SISS pour acter la sortie de la commune de Férolles de ce Syndicat.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
  - se prononce favorablement sur le retrait de la commune de Férolles du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Jargeau et des statuts du Syndicat.

## **AVIS SUR LE PLU DE TIGY**

Vu l'absence d'observation étant de nature à remettre en question ce projet sur les compétences de la commune de Férolles, il est proposé d'émettre un avis favorable pour cette programmation du PLU de Tigy.

## AVIS SUR LE PROJET DE FERME AGRO-PHOTOVOLTAÏQUE À VIENNE EN VAL

Considérant le site identifié sur la commune de Vienne en Val au lieu-dit « Le cercle » et les concertations préalables avec la population locale,

Considérant l'avis favorable de la commune de Vienne en Val sur ce projet,

- Après en avoir délibéré, avec 2 abstentions et 13 voix pour, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque porté par la SASU LUXEL sur la commune de Vienne en Val et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires, notamment communiquer cet avis aux services de la Préfecture du Loiret.

## AFFAIRES DIVERSES

Travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie : les travaux de pose des cloisons intérieures se poursuivent ainsi que la mise en place de l'isolation au sol pour l'installation du réseau de chauffage.

Un avis de consultation des zones de production d'énergie renouvelable sur le territoire communal va être engagé auprès de la population du **11 au 29 mars 2024** .

- consultation du public aux horaires d'ouverture de la mairie
- mise en ligne de l'information sur les réseaux (Facebook et site internet)

## QUESTIONS DIVERSES / VIE COMMUNALE/ ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

- Madame Agnès VACQUEREL fait part des décisions prises par la commission « petite enfance » de la CC des Loges concernant l'arrêt du marché avec l'entreprise de garde d'enfants « fée des bulles » située dans la zone d'activité des Loges à Fay aux Loges.

Elle indique qu'un projet de forum à la rentrée de septembre 2024 sur le thème des métiers de la petite enfance sera organisé à Châteauneuf sur Loire.

- Monsieur Pierre-Edmond LELIÈVRE demande la mise en place de projecteurs supplémentaires à l'extérieur du gymnase pour assurer la sécurité des usagers qui rejoignent le parking. Il fait état des véhicules stationnant trop fréquemment devant la porte servant de sortie de secours à l'arrière du gymnase.

Il fait part de sa participation au programme LEADER 2023-2027 qui permet le développement de projets ruraux avec le soutien de financements européens.

Il propose de lancer une nouvelle campagne de formation et de recyclage aux gestes de premiers secours (PSC1).

- Madame Sidonie THEBAULT propose de renouveler une campagne d'information sur la mutuelle communale. Cette demande sera formulée auprès des membres du CCAS.

- Monsieur Arnaud LEBOEUF fait un retour de sa participation à l'assemblée générale de l'Office Centrale de Coopération des Écoles du Loiret (OCCE 45).

- Monsieur Rémi SORET indique que la réunion de préparation budgétaire du syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) prévoit une augmentation significative de la participation des communes, soit pour la commune de Férolles un montant de 49 500€ (+ 6 000€ par rapport à 2023). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des coûts d'électricité et des matières premières (chaux, chlorure ferrique).

- Monsieur Charles SIRE a rencontré une entreprise pour la réalisation de calorifugeage des canalisations de chauffage des bâtiments communaux. Cette opération s'inscrit dans une démarche de compensation environnementale et permet d'obtenir les matériaux gratuitement. Le linéaire minimum obligatoire étant non atteint sur la commune de Férolles, il est proposé de s'associer avec une collectivité voisine pour bénéficier de ce système d'isolation.

Il fait part de sa participation à une rencontre avec des élus de Darvoy, Jargeau, Saint Denis de l'Hôtel et Ouvrouer les champs pour définir des modalités communes sur les procédures de dérogation scolaire avant inscription des enfants dans les écoles.